

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 41 (1903)
Heft: 46

Artikel: Oh ! le hasard
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fait aucun quartier. Rovéréa prend alors la résolution de faire une trouée dans le Pays de Vaud. Il rassemble la Légion et la conduit à marches forcées à Anet. Mais il trouve le pont de la Thièle occupé par les milices neuchâteloises, qui s'opposent à son passage. Il apprend, en même temps, la défaite des insurgés de Ste-Croix, auxquels il comptait donner la main. Rovéréa offre alors une seconde fois à ses soldats de les licencier, tandis que, d'autre part, il négociait avec Schauenbourg pour obtenir une capitulation honorable. De nouveau, les soldats refusèrent d'abandonner leur poste.

« Non ! s'écrierent-ils, nous ne voulons pas vous quitter ; nous voulons mourir avec vous à nos canons, et sous nos drapeaux ! »

Au même instant, les sentinelles de la Légion signalent l'approche des Français. Le combat ne tarde pas à s'engager ; mais les tirailleurs français se retirent après une vive fusillade.

« Je présumai, dit Rovéréa, que cette reconnaissance serait bientôt suivie d'une attaque sérieuse, et j'admirai la contenance de mes braves Vaudois : les canonniers, tranquillement assis auprès de leurs pièces, les fantassins, autour des faisceaux, causaient entre eux, comme s'il eût été question d'une simple revue. Nous étions complètement enfermés et sans espoir de retraite. Cependant, je puis affirmer n'avoir entendu d'autres plaintes que celles du retard des Français à nous attaquer. »

Le 9 mars enfin, arriva la réponse de Schauenbourg : la Légion était autorisée à rentrer dans ses foyers avec armes et bagages. Elle regagna le Pays de Vaud par le comté de Neuchâtel.

Avant d'émigrer à Ravensburg, où s'était enfui l'ancien avoyer de Steiger, Rovéréa adressa encore la lettre suivante à l'Assemblée représentative du Pays de Vaud :

Messieurs, les événements de la guerre ayant amené l'honorable licenciement de la Légion romande, formée de volontaires du Pays de Vaud qui voulaient rester fidèles au serment prêté à leur ancien souverain, j'ai l'honneur de vous adresser la capitulation que leur a accordée le général en chef de l'armée française. J'espère qu'en vertu de cette capitulation, ces braves gens ne seront nullement inquiétés chez eux. La distinction flatteuse et exclusive aux troupes sous mes ordres de pouvoir rentrer dans leurs foyers avec armes et bagages, doit jeter quelque lustre sur le peuple que vous représentez.

C'est à la justice et à l'humanité de mes compatriotes que je recommande mes compagnons d'armes. C'est à plusieurs titres qu'ils méritent de la part de leurs compatriotes, l'entier oubli de la différence d'opinion qu'ils manifestèrent.

On m'affirme que vous m'avez personnellement proscrit ; je ne me permets aucune observation sur ce procédé, seulement, je vous prie de vouloir bien me le notifier positivement.

Je suis, parfaitement, Messieurs, votre très humble serviteur.

Neuchâtel, 9 mars 1798.

LE COLONEL DE ROVÉREA.

Ainsi finit cette Légion fidèle, dont l'énergie et le courage honorent l'esprit militaire de notre peuple et étaient bien faits pour inspirer un poète tel que le regretté Warney.

Les petits bergers.

Il pleut. Le vent apre secoue
Les arbres sans fruits des vergers,
Et les pauvres petits bergers,
Tristes, aujourd'hui font la moue.

Dans la plaine où je peux les voir
Immobiles, les pauvres mioches,
Les deux mains au fond de leurs poches,
Tout transis, regardent pleuvoir...

Ils ont mis la plus longue veste
Du père, en guise de manteau,
Et se sont coiffés d'un chapeau
Dont le grand âge est manifeste.

Leurs pieds, chaussés de lourds sabots,
Dans l'herbe haute disparaissent,
Et, tandis que leurs vaches paissent,
Sous l'averse courbant le dos,

Ils songent, les petits bouts d'hommes,
Aux jours de soleil disparus,
Aux jeux sous les arbres touffus,
Aux vergers ployant sous les pommes...

Pourtant ils restent, boutonnés
Dans leur veste, attendant qu'il « chotte »,
Et de leur figure pâlotte
On ne voit que le bout du nez.

A. ROULIER.

Pas de courant. — Une voiture du tram
demeurait en panne, l'autre jour, place de la
Riponne.

— Alors, conducteur, qu'y a-t-il ? pourquoi
ne marche-t-on pas ? demande une dame nerveuse.

— Parce qu'il n'y a pas de courant.

— Pas de courant ? pas de courant ? ... Et
pourquoi donc ?

Le conducteur impatienté :

— Parce qu'à l'usine ils ont oublié d'ouvrir
les fenêtres. B.

Oh ! le hasard.

CHARLI. — Tu dis, papa, que je suis né à
Lausanne ; mais maman où est-elle née ?

LE PÈRE. — A Cossonay.

CHARLI. — Et toi, papa, où es-tu né ?

LE PÈRE. — A Nyon.

CHARLI. — Que c'est drôle, tout de même,
que tous les trois on se soit rencontrés comme
ça.

Le soldat-citoyen.

Nous extrayons d'un journal français les
lignes suivantes, qui sembleraient prouver
que, peu à peu, on en arrive à une conception
plus rationnelle des droits et des devoirs du
soldat.

A l'instruction des soldats on joint maintenant
des efforts sérieux afin de former le cœur et l'intelligence
des jeunes gens que la patrie est obligée de
prendre à leurs familles pour assurer la sécurité nationale.

Le commandement ne se borne plus à ordonner
l'obéissance ; il cherche à rendre moins pénibles
les années de caserne.

Le général Dalstein, commandant le sixième
corps, vient, par une heureuse initiative, d'adresser
aux colonels placés sous ses ordres une cir-
culaire par laquelle il recommande de faire un cor-
dial accueil aux conscrits. Au lieu des odieuses et
ridicules brimades anciennes, ils devront être aidés
affectueusement pendant leurs premiers pas dans
cette existence nouvelle.

S'occuper de leur hygiène, veiller sur leur santé,
ne pas les faire lever trop tôt, ne pas les exposer
aux rigueurs du plein air avant une certaine heure,
en un mot s'efforcer d'unir les officiers et leurs sub-
ordonnés dans un même sentiment de confiance
réciproque, ce qui engendrera la véritable discipli-

En même temps et dans un même désir d'ado-
cir le plus possible l'accomplissement des devoirs
militaires, le ministre de la guerre donnait des ins-
tructions pour qu'on s'occupât d'organiser des dis-
tractions à la caserne, qu'on y installât des salles
de récréations et de lecture, qu'on y favorisât des
jeux, des représentations théâtrales, qu'on y fit des
conférences sur des sujets instructifs, etc.

Le lien conjugal.

— Paul, mon ami, je t'en prie, ne monte pas
dans cette barque ; tu vas t'exposer.

— Mais non, chérie.

— Ah ! grand Dieu que je suis malheureuse !
Si tu allais te noyer ? Tu ne sais pas nager.

— Laisse donc, je me connais.

— Eh bien, laisse-moi au moins ta montre
et ta chaîne....

Le mariadzo.

(*Conseils d'el oncllio Djan-Abram.*)

Attuita, Féli ! désai on dzo l'oncllio Djan-
Abram à son névao, te mi dis que t'as idée de
tè mariadzo ; et bin, t'as ma fai résón ! kâ, po
restâ valet, avoué lo trein que n'en perquie,
cein n'âodrâ pas ; t'è tot solet d'einfant et
après ton père, t'arâ on gros ménadzo et tè
faut 'na fenna !

Mâ, se lo mariadzo est on boun'affére, l'a
assebin sè petits travai et sè cousins et l'est
oquè que faut bin ruminâ, devant dè le férè,
kâ mon père-grand no desâi : *Qu'à la coaita sè
mariadzo, à lezi s'en repeind* ; po bin derè : l'est
'na corta patsa et lonqu'attaise.

Ora, tè faut tè tserti 'na dzeintia felhie, que
pouessé nò conveni ; et cein n'est pas molézi,
kâ te sà coumeint on de : *On mettrâ bin on
tsapé à n'on tsin que trovérâi 'na fenna* ; adon
quand t'arâ trovâ 'na solida lurena, tè faut pas
mouzi po la démandâ ào père, kâ, on autre
porrai bin la tè socilliâ devant lo naz : *Po
preindre lo nid, faut pas atteindrâ que lè z'osès
séyant via*, s'on dit. Ne vouaitie pas non plie
à la biautâ, kâ la biautâ ne met rein dein la
fatta, coumeint diont elliau dè Velâ : *Ne faut
pas vouaiti l'herba à la rojâ et lè felhies à la
tsandaila* ; pu, te n'as pas tant fauta dè coratâ
po trovâ oquè, on fâ 'na cognessance sein
trâo sè démesézi ; ora, lè boun'amies vo tsiz-
zont quasu dein lè brés, l'est por cein qu'on
desâi lè z'autro iadzo : *Quand lè proumès sant
mâores tsizont sein lè grulâ ; lè felhies sant lè
mâmo quand l'ont fauta de maria.*

Se la felhie est galéza, tant mi ! Mâ, tein mar-
riérai mimameint 'na tota pouëta, poru que
ne sâi pas 'na vouamba, cein ne vao rein derè,
lè z'einfants que tè veindriont saront tot parai
dâi galébouébo, kâ po lè fennès, lè coumeint
po lè tsattès : *pouela tsatta a bé menos*, no
desâi mon père. Po choisi, tè faut petou vouaiti
se la mère l'est bouna, se l'est pottua, pe-
gnetta, et crouie avoué se n'hommo, cein vao
mi : *Dè bon pliant, pliantâ ta vegna, dè bouna
mère preind la felhie*, qu'on no desâi.

Et po cein qu'en est dè la marmaille, n'en
faut pas trâo dein on hotô, kâ cé qu'a prâo
felhies et prâo tâi, jamé dzouïe ne sè vai ; mâ,
quand lè z'einfants vo z'arrevont lè z'ons apri
lè z'autro, ma fai, à la garda ! *Lo bon Dieu
n'envoyé jamé lo lsevri sein lo bosson po lo
neri.*

Ora, te sà, lè fennès ont lo diabllio po ba-
tolhi et férè lè tapettès, le sont totès lè mimo
et à cein on pâo rein lâi férè, mâ se dâi iadzo
la tinna vint à trâo menâ lo mor, sublia lâi
elliâ cauquies ditton : *Veint que dzâlé, bise
que dèdzâlé et fenna que pou parle sont trai
tsouzès rudameint rares*. — *Quand fennès
bont sont de parlâ, l'enterrément faut apprâla*. —
*Se lè leinguès de fennès bouriâvant, lo bou sarâi
po rein*. — *Mor dè fennè ei via dè tsévaù, l'est
la tsevane dè l'hotô*. Et se le barjaqué avoué
'na vesena devant la grandze, cria-lâi : *Eintre
no sai de, diont lè fennès quand l'ant tot de !* Et
te vas vaire coumeint le va veni reimpongi
sè z'ezes.

Po sa-tou cein que diont dâi mariadzo, elliâ
dè Montbovon : *Mariâdè-vo, mariâdè-vo pas,
mô lè moises, mô lè lavans*, que te sà prâo cein
que cein vâi derè.

Enfin, po fini, vu tè bailli on derrai conset
et cé z'iquier, vu lo tè derè à l'orolhie, po que
non ne l'ouzé : ne preind pas po ta fenna 'na
lurena que sâi 'na gaupa qu'aussé to-ès lè se-
nannès dâi novés boun'amis, aobin 'na corrâ-